

FORMATION MAC SST - MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif est de maintenir et actualiser les connaissances et compétences nécessaires pour :

- porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise,
- être acteur de la prévention dans l'entreprise.



PRÉ-REQUIS

SST initial



DURÉE 7h



EFFECTIF

De manière réglementaire, l'effectif est de **4 (mini) à 10 stagiaires (maxi)**.



TARIFS

En fonction des sites. Sur demande. Nous contacter par téléphone ou par mail.

LIEUX DE LA FORMATION, CONTACTS ET MODALITÉS D'ACCÈS

La formation peut se dérouler dans tous nos locaux de **Bordeaux, Libourne, Dax, et Agen en interentreprise**, ou dans les locaux client.



AGENCE DE BORDEAUX

Téléphone : 05 56 32 13 13
e-mail : formation.securite@macc1.net
www.macc1.net

Aut. d'exercer n° FOR-033-2026-03-23-20210777096 délivrée par le CNAPS - Art.L612-14 du CSI : «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».

Bordeaux : 2 à 3 sessions /mois,
délai d'accès de 1 à 4 semaines.



AGENCE DE LIBOURNE

Téléphone : 05 56 32 13 13
e-mail : formation.securite@macc1.net
www.macc1.net

Aut. d'exercer n° délivrée par le CNAPS n° FOR-033-2026-03-23-20210779859 - Art.L612-14 du CSI : «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».

Libourne : Délai d'accès 1 à 3 mois



AGENCE DE DAX

Téléphone : 05 56 32 13 13
e-mail : formation.securite@macc1.net
www.macc1.net

Aut. d'exercer n° FOR-040-2024-07-04-20190704654 délivrée par le CNAPS - Art.L612-14 du CSI : «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».

Dax : Délai d'accès 1 à 3 mois



AGENCE DE AGEN

Téléphone : 05 56 32 13 13
e-mail : formation.securite@macc1.net
www.macc1.net

Aut. d'exercer n° délivrée par le CNAPS n° FOR-047-2025-09-24-20200757103 - Art.L612-14 du CSI : «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».

Agen : Délai d'accès 1 à 3 mois



Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.



PROGRAMME DE LA FORMATION

Rappels et révisions sur les domaines de compétences :

 DURÉE 7h

DOMAINE DE COMPETENCES 1 :

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

- Compétence 1 :

Être capable de situer le cadre juridique de son intervention

- Compétence 2 :

Être capable de réaliser une protection adaptée

- Compétence 3 :

Être capable d'examiner la (les) victime (s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

- Compétence 4 :

Être capable de faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement..

- Compétence 5 :

Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

DOMAINE DE COMPETENCES 2 :

Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

- Compétence 6 :

Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- Compétence 7 :

Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

- Compétence 8 :

Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

EVALUATION FINALE

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation comprend une large part de pratique au travers de mises en situation, jeux de rôle, manipulation de mannequins et de matériel.

Pour chaque geste, le formateur propose une action de découverte, démonstration, application conformément aux principes de la pédagogie dite active.

Chaque stagiaire est évalué individuellement sur les différents gestes à acquérir tout au long de la formation à l'aide d'une grille d'évaluation INRS.

En fin de formation, chaque stagiaire est évalué individuellement sur un cas final qui reprend l'ensemble des compétences à acquérir.

A l'issue de l'évaluation finale, le candidat est déclaré apte ou inapte. S'il est validé, il est titulaire d'un certificat SST dont la validité est de 2 ans. A l'issue il devra suivre un stage de maintien et d'actualisation des compétences (MAC SST).

Matériel pédagogique spécifique :

Guide des données techniques et conduites à tenir INRS-

Document de référence SST- Plan d'intervention

Pictogrammes

Aide mémoire SST

Défibrillateur de formation avec accessoires

Lot de mannequins adulte/enfant/nourrisson avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection)individuelle)



Le sauveteur secouriste du travail est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.